

CREPS DE REIMS

Route de Bezannes
BP 107
51054 Reims Cedex
Tél : 03.26.86.70.10
formation@creps-reims.sports.gouv.fr



PHOTO
d'IDENTITÉ
RÉCENTE
à COLLER

FICHE d'INSCRIPTION PRÉPARATION aux TEP du BP JEPS AF

Dates : samedi 14 et dimanche 15 mai 2022

Lieu : CREPS de Reims

Tarif : 119 €

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

(à compléter LISIBLEMENT)

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance : Département.....

Adresse (domicile) :

Code postal : Ville :

Adresse mail :@.....

Numéro de téléphone : Portable Fixe.....

Envisagez-vous de vous inscrire :
- aux TEP 2022 du CREPS Reims ? Oui Non
- au BPJEPS AF 2022.2023 du CREPS Reims ? Oui Non

Êtes-vous sportif-ve de haut niveau (inscrit-e sur la liste du Ministère) ? Oui Non

SITUATION PROFESSIONNELLE à COMPLÉTER (mettre une croix dans la case correspondante)								
SALARIÉ(E)					Demandeur d'emploi	FONCTIONNAIRE (à préciser : Ministère, Fonction)	Indépendant	Autres (à préciser)
Apprenti	Contrat pro	Contrat aidé	CDI	CDD				

A, le/...../.....

Signature

PIECES à JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- la présente Fiche d'Inscription complétée avec photo d'identité récente (à coller)
- le Devis Valant Contrat dûment complété en 2 exemplaires (pages 3 à 6)
- la copie de votre Carte Nationale d'Identité (recto-verso) ou de votre passeport **en cours de validité**
- le Certificat Médical dûment complété, fourni dans le présent dossier (conforme CREPS Reims)
- l'accusé de réception dûment complété et fourni dans le présent dossier
- le règlement par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS de Reims

À RENVOYER au plus tard pour le vendredi 29 avril 2022 (cachet de la poste faisant foi)

Attention : seuls les 25 premiers dossiers COMPLETS seront retenus

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité "Éducateur Sportif" – Mention "Activités de la Forme"**

CERTIFICAT MÉDICAL

**De non contre-indication à l'exercice et à l'encadrement des activités pratiquées au cours
de la formation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation**

Je soussigné (e), _____

Docteur en médecine

Demeurant à : _____

Atteste avoir pris connaissance du contenu des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Éducateur Sportif » mention « Activités de la Forme » options : « cours collectifs » et « haltérophilie, musculation » ci-dessous mentionnés,

Certifie avoir examiné, M. / Mme, _____ candidat(e) à cette préparation, et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucune contre-indication à la pratique des activités de la forme :

- à l'accomplissement du test Luc Léger :

- palier 7 réalisé (pour les femmes)
- palier 9 réalisé (pour les hommes),

- Musculation : Squat, Développé couché, Traction à la barre fixe

- Fitness : suivi d'un cours collectif (renforcement musculaire, STEP, étirement musculaire).

Certificat remis en mains propres à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit.

Observations éventuelles :

Fait à _____

le _____

Signature et cachet du médecin

Remarque :

La spécificité et les exigences des métiers de la forme imposent aux candidat(e)s désireux de se présenter à la préparation un très bon état des systèmes cardio-vasculaire, respiratoire, ostéoarticulaire et musculaire.

Organisme de Formation Professionnelle déclaré auprès de la Préfecture de la Région Grand est sous le numéro : 21 51 P 00 1851 - NAF : 8551Z
Établissement autorisé par l'INSEE sous le numéro de Siret : 195 100 755 000 14

DEVIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE SIMPLIFIÉ

Établi à la demande de : **NOM** :

Prénom

Intitulé : Préparation aux TEP du BP JEPS AF

Dates de la formation : Samedi 14 et dimanche 15 mai 2022

Volumes horaires de la formation : 14 heures en centre

Suivi de la formation : La formation se déroulera en présentiel

Le CREPS de Reims se réserve le droit d'annuler la session de formation si l'effectif minimum de stagiaires n'est pas atteint (cf fiche de présentation de la formation sur notre site internet). Une attestation de présence sera délivrée au bénéficiaire au terme de l'action de formation ou selon les besoins de l'employeur.

Tarif de la formation :

Frais pédagogiques : 119 €

Notre organisme n'est pas assujéti à la TVA

Lieu de formation :

CREPS de Reims

Route de Bezannes

51100 REIMS

Certification : Attestation de présence

Objectif de la formation :

Préparer aux épreuves des TEP du BP JEPS Activités de la Forme en Cours Collectifs (option A) et Haltérophilie, Musculation (option B) et permettre aux participants de pratiquer la musculation, les cours collectifs (STEP, renforcement musculaire et stretching) et le cardio-training.

Proposer un contenu personnalisé afin d'aider les participants à se préparer aux TEP qui se dérouleront le jeudi 25 août 2022 au CREPS de Reims.

Compétences visées :

Connaître les modalités de mise en œuvre des TEP (Tests d'Exigence Préalable).

Savoir situer son niveau sur les différentes épreuves des TEP.

Sanctions

En application de l'article R. 1114-15 du code du sport, le directeur peut, après consultation du conseil de la vie du sportif et du stagiaire siégeant en formation disciplinaire, prononcer une sanction disciplinaire contre tout bénéficiaire ayant contrevenu aux règles de fonctionnement de l'établissement fixées dans le règlement intérieur ou au respect de la sécurité des biens et des personnes.

Conditions suspensives

Le présent devis valant contrat simplifié sera considéré comme nul et non avenu si l'une des conditions suivantes n'est pas remplie :

- Dossier d'inscription dûment complété
- Paiement de la formation effectué

Délai de rétractation

Dans le délai de 14 jours à la signature du contrat, le bénéficiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

Annulation

A l'issue du délai de rétractation, si l'acheteur annule sa participation dans les 5 jours précédant la date de début de formation ou s'il ne se présente pas à la formation, des indemnités compensatrices correspondant à 70% du montant total de la prestation sont dues.

Assurance et couverture sociale du bénéficiaire

Le CREPS de Reims a souscrit auprès de la MAIF un contrat global d'assurance en responsabilité civile pour l'ensemble des stagiaires en formation.

Le bénéficiaire est incité à souscrire une couverture personnelle auprès de son assureur en matière d'individuelle accident.

ANNEXE financière
DEVIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE SIMPLIFIÉ

Le bénéficiaire : NOM et Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Courriel :
 S'engage à prendre en charge les frais de réalisation de cette action de formation selon la situation suivante :

- Sur FONDS PROPRES :** L'acheteur s'engage à régler le cout total de l'action de formation dès réception de la facture émise par l'agent comptable du CREPS de Reims.
- Via pôle emploi**
- Via l'employeur ou la structure :** L'acheteur s'engage à prendre en charge les frais de réalisation de l'action de formation bénéficiant à et à régler la totalité de la facture émise par l'agent comptable du CREPS de Reims dès réception.

Nom de l'employeur ou de la structure :
 Adresse complète :
 Téléphone :
 S'engage à prendre en charge les frais pédagogiques de M ou Mme
 Qualité du signataire :

**Pour les organismes publics : Etablir obligatoirement un bon de commande via chorus ou comportant les mentions suivantes :
 Numéro SIRET, code service et numéro d'engagement.**

- Démarche OPCO en cours : oui non
- Via un OPCO SANS SUBROGATION de paiement :** L'acheteur au sens de l'article L6353-2 du code du travail, s'engage à régler la totalité de la facture émise par l'agent comptable du CREPS de Reims dès réception. L'acheteur adressera les documents nécessaires à l'OPCO en vue de son remboursement.
 - Via un OPCO AVEC SUBROGATION de paiement :** Les frais de formation seront facturés par l'agent comptable du CREPS de Reims à l'OPCO : *Nom et adresse de l'OPCO :*

En cas de prise en charge partielle de l'OPCO, le solde sera facturé au bénéficiaire qui s'engage à régler à réception de facture.

*Si le contrat de prestation de service de l'OPCO n'est pas réceptionné par le CREPS de Reims **avant la fin de la formation**, l'acheteur est informé qu'une facture nominative lui sera adressée par l'agent comptable. Le CREPS de Reims refusera alors la subrogation de paiement. L'acheteur s'engage à régler la totalité de la facture émise et se fera rembourser directement par son OPCO.*

Signature et cachet de l'organisme :

Le règlement est accepté par chèque bancaire libellé à l'ordre de « l'agent comptable du CREPS de Reims », par carte bancaire, en espèces ou par virement bancaire sur le compte suivant :

TRESOR PUBLIC CHALONS EN CHAMPAGNE

IBAN : FR76 1007 1510 0000 0010 0026 594 BIC : TRPUFRP1

Bon pour accord

Fait à , le

Cachet et Signature du bénéficiaire : <i>(Nom et qualité du signataire)</i>	Cachet et signature de l'organisme de formation : <i>(Nom et qualité du signataire)</i>
--	--

Organisme de Formation Professionnelle déclaré auprès de la Préfecture de la Région Grand est sous le numéro : 21 51 P 00 1851 - NAF : 8551Z
Établissement autorisé par l'INSEE sous le numéro de Siret : 195 100 755 000 14

DEVIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE SIMPLIFIÉ

Établi à la demande de : **NOM** :

Prénom

Intitulé : Préparation aux TEP du BP JEPS AF

Dates de la formation : Samedi 14 et dimanche 15 mai 2022

Volumes horaires de la formation : 14 heures en centre

Suivi de la formation : La formation se déroulera en présentiel

Le CREPS de Reims se réserve le droit d'annuler la session de formation si l'effectif minimum de stagiaires n'est pas atteint (cf fiche de présentation de la formation sur notre site internet). Une attestation de présence sera délivrée au bénéficiaire au terme de l'action de formation ou selon les besoins de l'employeur.

Tarif de la formation :

Frais pédagogiques : 119 €

Notre organisme n'est pas assujéti à la TVA

Lieu de formation :

CREPS de Reims

Route de Bezannes

51100 REIMS

Certification : Attestation de présence

Objectif de la formation :

Préparer aux épreuves des TEP du BP JEPS Activités de la Forme en Cours Collectifs (option A) et Haltérophilie, Musculation (option B) et permettre aux participants de pratiquer la musculation, les cours collectifs (STEP, renforcement musculaire et stretching) et le cardio-training.

Proposer un contenu personnalisé afin d'aider les participants à se préparer aux TEP qui se dérouleront le jeudi 25 août 2022 au CREPS de Reims.

Compétences visées :

Connaître les modalités de mise en œuvre des TEP (Tests d'Exigence Préalable).

Savoir situer son niveau sur les différentes épreuves des TEP.

Sanctions

En application de l'article R. 1114-15 du code du sport, le directeur peut, après consultation du conseil de la vie du sportif et du stagiaire siégeant en formation disciplinaire, prononcer une sanction disciplinaire contre tout bénéficiaire ayant contrevenu aux règles de fonctionnement de l'établissement fixées dans le règlement intérieur ou au respect de la sécurité des biens et des personnes.

Conditions suspensives

Le présent devis valant contrat simplifié sera considéré comme nul et non avenu si l'une des conditions suivantes n'est pas remplie :

- Dossier d'inscription dûment complété
- Paiement de la formation effectué

Délai de rétractation

Dans le délai de 14 jours à la signature du contrat, le bénéficiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

Annulation

A l'issue du délai de rétractation, si l'acheteur annule sa participation dans les 5 jours précédant la date de début de formation ou s'il ne se présente pas à la formation, des indemnités compensatrices correspondant à 70% du montant total de la prestation sont dues.

Assurance et couverture sociale du bénéficiaire

Le CREPS de Reims a souscrit auprès de la MAIF un contrat global d'assurance en responsabilité civile pour l'ensemble des stagiaires en formation.

Le bénéficiaire est incité à souscrire une couverture personnelle auprès de son assureur en matière d'individuelle accident.

ANNEXE financière
DEVIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE SIMPLIFIÉ

Le bénéficiaire : NOM et Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :
S'engage à prendre en charge les frais de réalisation de cette action de formation selon la situation suivante :

- Sur FONDS PROPRES :** L'acheteur s'engage à régler le cout total de l'action de formation dès réception de la facture émise par l'agent comptable du CREPS de Reims.
- Via pôle emploi**
- Via l'employeur ou la structure :** L'acheteur s'engage à prendre en charge les frais de réalisation de l'action de formation bénéficiant à et à régler la totalité de la facture émise par l'agent comptable du CREPS de Reims dès réception.

Nom de l'employeur ou de la structure :
Adresse complète :
Téléphone :
 S'engage à prendre en charge les frais pédagogiques de M ou Mme
Qualité du signataire :

Pour les organismes publics : Etablir obligatoirement un bon de commande via chorus ou comportant les mentions suivantes :
Numéro SIRET, code service et numéro d'engagement.

Démarche OPCO en cours : oui non

Via un OPCO SANS SUBROGATION de paiement : L'acheteur au sens de l'article L6353-2 du code du travail, s'engage à régler la totalité de la facture émise par l'agent comptable du CREPS de Reims dès réception. L'acheteur adressera les documents nécessaires à l'OPCO en vue de son remboursement.

Via un OPCO AVEC SUBROGATION de paiement : Les frais de formation seront facturés par l'agent comptable du CREPS de Reims à l'OPCO : *Nom et adresse de l'OPCO :*
.....

En cas de prise en charge partielle de l'OPCO, le solde sera facturé au bénéficiaire qui s'engage à régler à réception de facture.

Si le contrat de prestation de service de l'OPCO n'est pas réceptionné par le CREPS de Reims avant la fin de la formation, l'acheteur est informé qu'une facture nominative lui sera adressée par l'agent comptable. Le CREPS de Reims refusera alors la subrogation de paiement. L'acheteur s'engage à régler la totalité de la facture émise et se fera rembourser directement par son OPCO.

Signature et cachet de l'organisme :

Le règlement est accepté par chèque bancaire libellé à l'ordre de « l'agent comptable du CREPS de Reims », par carte bancaire, en espèces ou par virement bancaire sur le compte suivant :

TRESOR PUBLIC CHALONS EN CHAMPAGNE

IBAN : FR76 1007 1510 0000 0010 0026 594 **BIC :** TRPUFRP1

Bon pour accord

Fait à, le

Cachet et Signature du bénéficiaire : (Nom et qualité du signataire)	Cachet et signature de l'organisme de formation : (Nom et qualité du signataire)
---	---

Affaire suivie par :

- Virginie CLÉMENT - ☎ 03.26.86.74.87
- Julie DEVAVRY - ☎ 03.26.86.70.12

Nom, prénom

Adresse

.....

CP + Ville

ACCUSÉ-RÉCEPTION de COMPLÉTUDE

**À joindre impérativement au dossier d’inscription après avoir complété ci-dessus
les nom, prénom et coordonnées postales**

Le CREPS de Reims a bien reçu votre dossier d’inscription à la formation préparatoire aux TEP du **BP JEPS Spécialité « Éducateur Sportif » Mention « Activités de la Forme » - Session 2022**
Une convocation précisant les dates et heures de la formation vous sera adressée ultérieurement.

Cadre réservé à l’administration			
<p>Dossier vérifié le / /</p> <p><input type="checkbox"/> Complet : Votre dossier est complet.</p> <p><input type="checkbox"/> Incomplet : Vous devez faire parvenir dans les plus brefs délais, les pièces cochées ci- dessous.</p>			
JOINDRE LA PRESENTE FEUILLE A VOTRE ENVOI DE DOCUMENTS			
Qté	DÉSIGNATION	Qté	DÉSIGNATION
	Fiche d’inscription		Devis Valant Contrat
	Photo d’identité récente		Carte Nationale d’Identité ou Passeport en cours de validité
	Certificat Médical conforme « CREPS Reims »		Frais d’Inscription de 119 €
Autres :			

A défaut de présentation des pièces manquantes **au plus tard avant le début de la formation**, votre dossier sera rejeté. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.